

## Compte rendu de visite

**Date:** 16 Novembre 2022  
**Lieu :** Gouvernorat de Manouba  
**Objet:** Installation d'une plateforme à l'Unité de gestion de l'Exploitation  
« Borj Toumi et Kliwa » relevant de l'Office des Terres Domaniales.

### Participants:

- Dalel Toumi Azouz & Olfa Mlayeh: PRRDA-NE
- Salah Ben youssef: INRAT
- Imed Anssi & Moez Rezgui: Unité de Gestion des Exploitations Borj Toumi et Kliwa

Dans le cadre des conventions signées entre le Pôle Régional de Recherche Développement Agricole du Nord-Est (PRRDA-NE) et le Laboratoire des Productions Animales et Fourragère (PAF) de l'INRAT d'une part, et suite à la visite de diagnostic entreprise le 19 septembre 2022 à l'Unité de gestion des exploitations « Borj Toumi et Kliwa » relevant de l'office des Terres Domaniales de l'autre; il a été convenu, en commun accord, de considérer l'exploitation visitée comme site de transfert des résultats de la recherche agricole concernant les productions animales et fourragères.

Ainsi, le Pôle Régional de Recherche Développement Agricole du Nord Est en collaboration avec monsieur Salah Ben Youssef, chercheur spécialisé en productions fourragères à l'INRAT a organisé une visite pour l'installation d'une plateforme de transfert à Borj Toumi. Cette visite a eu lieu le 16 Novembre 2022.

La plateforme a été installée à la ferme dites « Kilwa » ; elle comporte les quatre parcelles suivantes :

1. Parcelle d'association fourragère pour la production du foin
2. Parcelle Vesce Narbonne « **Faïza** » pour la production de graines
3. Parcelle Vesce commune « **Khadra** » pour la production de graines
4. Parcelles Triticale « **Vivacio** » pour la production de graines.

Ces cultures ont été installées après un foin d'avoine comme précédent cultural.

Le lit de semi de ces parcelles a été bien préparé : elles ont fait l'objet d'un gros labour suivi de deux passages à la canadienne et trois passages à l'offset. Un amendement de 100 kg de super 45/ha a été apporté.

### **1- Parcelle d'association fourragère :**

Il s'agit d'une association mise au point par les chercheurs du laboratoire des productions animales et fourragères. Elle est composée de 03 espèces comme suit :

- **Vesce commune « Mghila » : 70%**
- **Triticale « Vivacio » : 19%**
- **Avoine locale « Hamra » : 11%.**

150 kg du mélange fourrager ont été semés à la dose de 130 kg/ha.

Il a été recommandé d'appliquer un traitement herbicide à base de simazine à la dose de 1.25 l/ha pour garantir une levée propre.

---

La parcelle réservée à cette association était d'une superficie de 1.14 ha, de ce fait la bande restante (une petite superficie) sera valorisée par semis d'Avoine locale et servira comme témoin.

## **2- Parcelle Vesce Narbonne:**

75 kg de vesce Narbonne « **Faïza** » ont été semée à la dose de 80kg/ha. La culture est destinée à la production de graines.

Il est recommandé d'appliquer un traitement herbicide en post semis à base de simazine à la dose de 1.5l/ha.

## **3- Parcelle Vesce Commune:**

25 kg de la vesce commune « **Khadra** » ont été semés à la dose de 50 kg/ha.

Un traitement herbicide à base de simazine en post semis à la dose de 1.5 l/ha est recommandé.

## **4- Parcelle Triticale:**

90 kg de Triticale « **Vivacio** » ont été semés à la dose de 110 kg/ha. La culture est destiné à la production de graines.

L'équipe de gestion de l'exploitation a profité d'un encadrement concernant le réglage du semoir.

Un roulage après semis a été recommandé pour toutes les parcelles.

